



Bordeaux, le 17 mai 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Fermeture temporaire de l'établissement de nuit La Plage à Bordeaux

**Didier LALLEMENT**, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, a prononcé par arrêté préfectoral du 16 mai 2018 la **fermeture administrative temporaire de la discothèque LA PLAGE**, située quai de Paludate à Bordeaux, pour une durée de deux semaines en raison d'atteintes répétées à l'ordre public.

Cette décision s'appuie sur un rapport de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Gironde qui fait état :

- d'un nombre important de plaintes déposées par des clients de l'établissement ;
- d'actes de violence, parfois graves, mettant en cause le service de sécurité de la Plage ayant entraîné des dommages corporels et matériels ;
- d'utilisation d'armes sur la voie publique sans autorisation.

Le préfet rappelle qu'il appartient aux responsables des établissements de nuit d'assurer la sécurité de leurs clients et de faire respecter le code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité.